

de cinq membres nommé par le Gouverneur Général en Conseil, siégeant à Ottawa. Pour les fins administratives, les Territoires forment trois subdivisions provisoires, savoir: les districts de Mackenzie, Keewatin et Franklin. C'est le premier qui jusqu'ici est le mieux connu et le plus développé, des comptoirs et autres établissements s'échelonnant le long des grands cours d'eau qui forment le système du fleuve Mackenzie.

Le chef-lieu du district de Mackenzie est Fort-Smith, sur la rivière de l'Esclave, directement au nord de la frontière provinciale de l'Alberta. De là à l'océan Arctique, la navigation se fait sans interruption sur un parcours de 1,300 milles et le long du litoral arctique jusqu'à l'île King-William. Lorsque les conditions de navigation le permettent, les communications sont maintenues entre l'Arctique occidental et l'Arctique oriental en passant par le détroit Bellot qui sépare la péninsule Boothia, extrémité la plus au nord de la terre ferme canadienne, de l'île Somerset.

L'administration assure un service médical et infirmier, accorde des subventions aux missions anglicanes et catholiques pour l'instruction et l'hospitalisation, et s'occupe du bien-être général de la population des Territoires. Lors du recensement de 1931, la population des Territoires était de 9,723 âmes.

Des terrains qui couvrent une superficie globale de 583,997 milles carrés environ et abritent un grand nombre des plus célèbres sanctuaires de chasse des indigènes ont été constitués en réserves où seuls les Indiens, les Esquimaux et les Métis qui les habitent peuvent chasser et piéger. Cette région comprend la nouvelle réserve des Montagnes Mackenzie, qui couvre toute la terre entre le fleuve Mackenzie, la frontière du Yukon et la réserve de la Rivière Peel. Afin de protéger le gibier dans les régions non comprises dans les réserves, des permis de chasse et de piégeage ne peuvent, d'après les règlements, être accordés qu'aux:—

1. Habitants des Territoires du Nord-Ouest tels que définis par ces règlements et qui présentement détiennent un permis de chasse et de piégeage et qui continuent d'habiter les Territoires du Nord-Ouest.

2. Enfants de ceux qui habitent les Territoires du Nord-Ouest depuis les quatre dernières années, à condition que ces enfants continuent d'habiter les Territoires du Nord-Ouest.

Le parc des Bisons des Bois près de Fort-Smith, d'une superficie de 17,300 milles carrés (dont une partie est en Alberta), est réservé surtout à la conservation du bison. Le sanctuaire de Thelon à l'est du Grand lac des Esclaves, d'abord réservé pour la conservation du bœuf musqué, fournit maintenant une retraite à toutes espèces de gibier. En vertu de la loi du gibier du Nord-Ouest, la chasse au bœuf musqué est interdite en tout endroit des Territoires du Nord-Ouest.

La réserve des Sables Bitumineux embrasse quatre régions d'une superficie globale de 2,068 acres dans le district albertain de Fort-McMurray. Ces régions furent réservées en 1926 pour l'usage du Bureau des Parcs Nationaux, Ministère des Mines et Ressources, comme source de sables bitumineux pour la construction routière dans les parcs nationaux.